

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et 4 départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un An 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c.	Un An 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

12 Mai -- Par suite de la nomination de M. Challemel-Lacour au poste de président du Sénat, et de M. Guérin à celui de Garde des Sceaux, il est procédé à la nomination d'un Vice-président et d'un Secrétaire du Sénat. M. Lenoël est élu Vice-président et M. Morel, Secrétaire.

13 Mai -- L'occupation par les troupes françaises des îles de Khona et de Stung-Treng ou les Siamois s'étaient indûment installés, donne lieu à un conflit provoqué par une attaque de l'armée siamoise contre les troupes françaises.

14 Mai -- Des renforts sont envoyés de Toulon en Cochinchine.

-- Scrutin de ballottage pour les élections au Conseil général de la Seine.

15 Mai -- Une catastrophe provoquée par l'explosion de la chaudière d'une manufacture, à Sedan, cause la mort de huit personnes et en blesse plusieurs autres.

-- Deux soldats de la garnison de Fontainebleau sont horriblement blessés par l'explosion d'un obus.

16 Mai -- Arrestation, à Paris, de plusieurs anarchistes et confiscation d'engins explosibles.

-- Plusieurs orages sont signalés de divers points de la France.

-- De nouvelles manifestations se produisent aux abords de la Sorbonne au sujet du cours d'histoire de M. Aulard. La police procède à 4 arrestations.

17 Mai -- Mort de Mgr Gonindard, archevêque de Rennes.

18 Mai -- Un incendie considérable éclate dans un entrepôt de vins, à Marseille, et y cause des dégâts matériels estimés à deux millions environ.

19 Mai -- Première audience devant la huitième Chambre correctionnelle de la Seine, des procès concernant les troubles de l'église neuve de St-Denis.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La cérémonie de la première Communion qui a eu lieu dimanche dernier à Dammartin a été suivie, lundi, de la confirmation donnée Monseigneur de Briey.

Le lendemain, mardi, Moussy-le-Neuf a reçu la visite pastorale de l'évêque de Meaux que s'est ensuite rendu à Saint-Souplots le mercredi avant de regagner sa ville épiscopale.

-- Le Conseil municipal de Dam-

martin s'est assemblée vendredi dernier, à huit heures du soir, pour la session de Mai.

Étaient présents à cette séance : M. Hémar, maire; M. Moreau, adjoint et MM. Dupille Léonor, Michel, Chartier, de Chalambert, Lemarié, Berger, Corvisier, Godfroy, Fourie, Chenevat, Mallet.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. le maire donne lecture du compte administratif de l'année 1892, qui se solde par un excédent de 15,335 fr. 19 cent, dont l'emploi sera attribué à l'amélioration des rues de la ville, à la transformation de l'éclairage et au paiement des travaux exécutés à l'usine de Ver.

Le projet de budget pour 1894 est approuvé ainsi que celui de l'hospice.

A ce sujet, M. le maire propose que, sur la demande de la commission administrative de l'hospice, la ville consente à payer annuellement à cet établissement un loyer de 300 francs pour les bâtiments de l'école des filles. La proposition est acceptée.

Après l'adoption ou le rejet de diverses propositions, il est procédé au renouvellement des commissions.

La séance est levée à dix heures.

SAINT-MARD

Un nommé Hippolyte Vaucalle, âgé de 28 ans, sujet belge, sans domicile fixe, a été arrêté par la gendarmerie pour coups et blessures.

Étant sans ouvrage depuis un certain temps, et par conséquent sans ressources, il rôdait autour du chantier près de la gare de Dammartin, où travaillaient plusieurs de ses compatriotes.

Lundi dernier c'était jour de paye, plusieurs d'entr'eux étaient en état d'ivresse, un entr'autres nommé Fran-

çois Vandénabeete était couché dans un fossé, Vaucalle l'ayant aperçu, alla à lui et trouvant l'occasion bonne, il lui demanda de l'argent; Vandénabeete lui en ayant refusé, il tira son couteau et en porta plusieurs coup à la tête de son compagnon. Les blessures, heureusement, ne sont pas très graves.

Après l'enquête qui a été faite par la gendarmerie, Vaucalle a été mis en état d'arrestation et écroué à la maison d'arrêt de Meaux.

SAINT-SOUPPLETS

Un marchand forain nommé Porte se trouvait installé avec sa baraque, le 6 mai courant, sur la place de l'Église à Saint-Soupplets. Aporeevant un nid de bruants sur un des arbres de cette place, il engagea un gamin de cette commune, le jeune Lallier Amédée, âgé de 13 ans, à monter le chercher, ce que ce dernier fit immédiatement. Le nid contenait cinq œufs que Porte prit pour lui.

Poursuivis tous deux pour ce fait, le marchand forain est condamné à 30 fr. d'amende, tandis que le jeune Lallier est quitte pour 10 fr.

Avis aux dénicheurs de nids.

PLAILLY

M. le Préfet vient d'accepter la démission de M. Savouret de ses fonctions de conseiller municipal, d'adjoint et de membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Plailly.

SILLY-LE-LONG

Par décision épiscopale, M. l'abbé Bacouel, curé du Coudray, est nommé curé de Silly-le-Long et Ogues.

ÉCOLEN

Un jeune homme dont les parents habitent Écoulé, M. Ernest Legrand, clerc de notaire, a mis fin à ses jours en

se pendant à une tringle fixée au plafond de sa chambre. Le malheureux, agenouillé sur son lit, a amené l'asphyxie en tirant avec énergie sur la corde qu'il s'était passée autour du cou. On ignore la cause de ce suicide.

LIVRY

Le 4 mai dernier, une jeune fille, M^{lle} Estelle Breton, âgée de dix-huit ans, disparaissait du domicile de ses parents, à la suite d'une contrariété.

Son corps vient d'être repêché dans le canal de l'Oureq, près d'Aulnay-lès-Bondy.

La malheureuse paraissait manifester parfois des troubles cérébraux.

NANTEUIL

On écrit la lettre suivante à l'*Echo du Valois*:

Lundi dernier, comme l'avait annoncé l'*Echo*, M. Grimanelli, le nouveau préfet de l'Oise, accompagné de M. le Sous-Préfet et des autres personnes composant le conseil de révision, est arrivé à Nanteuil vers onze heures du matin.

Après un déjeuner offert par M. le docteur Grenier, maire de Nanteuil, à tous les membres de ce conseil, M. le Préfet est venu sur la place de la République remercier les exécutants de la fanfare de Nanteuil, qui s'étaient fait entendre pendant le repas.

Vers une heure et demie, M. le Préfet s'est rendu à l'Hôtel de Ville, où notre aimable maire lui a présenté M. Delorme, adjoint, les Conseillers municipaux, M. le Juge de Paix, les autres fonctionnaires, M. le Curé-doyen, le Président de la Société de secours mutuels et de la Société d'horticulture cantonale, et diverses autres personnes venues pour saluer le premier magistrat du Gouvernement de la République dans notre département.

Très gracieusement, M. Grimanelli serrait la main à tous ceux dont, par le docteur Grenier, maire, ou par notre si sympathique Sous-Préfet, il faisait ainsi connaissance. En quelques mots très fins et très brefs, il exprimait sa satisfaction de voir, disait-il, réunis

les élus du suffrage universel et les représentants des divers services de l'administration, il en augurait une parfaite union entre tous les bons citoyens pour le respect et le dévouement à nos institutions républicaines et accord, ajoutait en terminant M. le Préfet, est précieux pour le Gouvernement que je représente dans l'Oise; vous pouvez, messieurs, compter sur mes efforts personnels pour l'affermir et le maintenir dans l'intérêt de l'ordre, des réformes et des améliorations à réaliser sagement.

Sans effacer le souvenir et la reconnaissance de ceux qui ont pu apprécier le mérite et les grandes qualités administratives de M. Duflos, notre ancien Préfet, appelé aujourd'hui à de plus hautes fonctions, il n'est pas téméraire d'affirmer que notre nouveau Préfet a fait une parfaite et excellente impression par sa très digne et très délicate cordialité.

TRAMWAY DE MEAUX A DAMMARTIN

L'administration des Ponts et Chaussées exécute en ce moment un travail de nivellement sur le tracé proposé pour la ligne de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin.

Bien que de ce travail préliminaire à l'exécution définitive, il y ait encore beaucoup de chemin à parcourir, les populations n'en verront pas moins que ce trop fameux projet de chemin de fer, tant de fois exhumé de la poussière des cartons, à l'époque des élections, a enfin fait un premier pas qui permet d'espérer son classement parmi les voies reconnues urgentes par notre assemblée départementale.

Voici le tracé suivi par l'administration des Ponts et Chaussées:

La route départementale n° 5 de Meaux à Saint-Soupplets est suivie jusqu'à sa rencontre avec le chemin n° 41, d'Gissery à Saint-Mard, qui est suivi jusqu'au pont du chemin de fer de Paris à Soissons.

A cet endroit, le tramway longea

la voie du chemin de fer, gagnerait la station de Dammartin-Juilly et de là, suivrait la route départementale n° 24, tournerait à gauche, la traversée du village de Saint-Mard, pour reprendre, près du cimetière, la route de Dammartin.

Les commitnes intéressées n'ont donc qu'à attendre, mais qu'elles se gardent bien de s'endormir !

Société d'horticulture DU CANTON DE DAMMARTIN

La séance de la Société d'horticulture du canton de Dammartin a eu lieu dimanche dernier à deux heures.

Étaient présents au bureau : MM. Ed. Barre, Président; Michel, secrétaire; Thonnerieux, vice-secrétaire; Boulay, trésorier; Loyseau, vice-trésorier et Lemarié archiviste.

M. Berthault, professeur de la Société, a fait un cours pratique de pincement et d'ébourgeonnage, dans le jardin mis gracieusement à la disposition de la Société, par Mme Dupont propriétaire.

Ce cours a vivement intéressé les nombreux auditeurs et pendant une heure ils ont écouté avec attention les observations et les conseils de M. Berthault dont l'expérience professionnelle ne peut manquer d'être d'un grand secours pour tous les horticulteurs de la région Dammartinoise.

La conférence publique qui a eu lieu ensuite à l'Hôtel de Ville, n'a pas été moins intéressante et de nombreux jardiniers étrangers à la Société sont venus y puiser quelques enseignements sur l'utilité des engrais chimiques ainsi que sur leur mode d'emploi en horticulture.

Deux tableaux dressés méthodique-

ment par M. Berthault et donnant les formules à employer pour chacun des végétaux cultivés dans la région de Paris, sont mis à la disposition des jardiniers, pendant un mois, ainsi qu'un autre tableau contenant de précieux renseignements pour la destruction des chryptogames et des insectes nuisibles.

La séance est levée à cinq heures.

Il est décidé qu'une deuxième conférence publique aura lieu le second dimanche de juillet.

On nous écrit :

« Le dimanche 14 mai dernier, avait lieu à Dammartin à la suite d'un cours de pincement des arbres fruitiers, une conférence faite par M. Berthault sur les engrais chimiques, leur composition, leurs propriétés et leur emploi.

« Pendant une heure entière, le conférencier a exposé les théories émises plusieurs fois déjà et publiées par M. Georges Ville, sur les compositions des engrais chimiques et par des moyens pratiques très clairement exposés, la parole de l'orateur a été écoutée avec beaucoup d'attention par la totalité de l'auditoire.

« L'orateur a terminé en mettant à la disposition des cultivateurs deux tableaux qu'il a bien voulu laisser pendant un mois chez M. Lemarié afin que les personnes désireuses de s'instruire puissent en prendre connaissance.

« Il y a dans cette conférence une innovation toute à l'honneur de la Société d'horticulture et qui certainement produira les meilleurs résultats.

« Il serait à désirer que dans notre beau canton de Dammartin plusieurs séances comme celles qu'il nous a été permis de voir soient plus nombreuses. Ces séances réveilleraient un peu les

« petits cultivateurs qui se désintéressent complètement des questions scientifiques.

« Qu'ils viennent donc en grand nombre à Dammartin ils verront, ils écouteront un homme, parlant leur langage sans phrases, sans détours, qui leur exposera ses théories et le fruit de son expérience.

« Puisse cet appel être entendu et attirer à Dammartin à la prochaine conférence, un plus grand nombre encore d'auditeurs.

Un auditeur

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 12 mai 1893

Décès de Louis-François Michel, âgé de 73 ans, propriétaire, demeurant à Dammartin.

Du 14

Décès de Victor-Antoine Lecoadou, âgé de 13 mois, demeurant à Dammartin.

Du 16

Décès de Alphonse-Emile Rouillard, âgé de 30 ans, épicer, demeurant à Dammartin.

FAITS DIVERS

UN CHASSEUR D'ÉLÉPHANTS

La *Review of Reviews* publie dans son dernier numéro, une biographie d'un gentleman anglais, M. Selous, dont les histoires de chasses en Afrique paraissent appelées à devenir célèbres. Tout jeune, M. Selous, que le goût des aventures avait conduit dans le Matabele, fut autorisé par le roi de ce pays à chasser l'éléphant. Chaque éléphant tué rapporte environ 1250 francs à celui qui l'a abattu. M. Selous en aurait tué plus de cent. L'éléphant devine, paraît-il, assez facilement la présence de l'homme par l'odorat : mais il le distingue difficilement par la vue si le chasseur reste immobile, il a de grandes chau-

ces d'être pris pour un tronc d'arbre. Quand l'éléphant est blessé, il marche droit devant lui jusqu'à ce qu'il tombe. S'il faut en croire M. Selous, l'énorme pachyderme aurait une singulière habitude. Quand il fait très chaud, qu'aucune rivière ou source n'est à proximité, il s'introduit sa trompe dans l'estomac; pompe l'eau qui s'y trouve et s'en arrose le dos. M. Selous a chassé aussi le lion. Il en a tué une vingtaine et c'est, selon lui, une chasse présentant relativement peu de difficultés. M. Selous détruit une illusion. La crinière des lions de ménagerie serait beaucoup plus belle que celle de leur congénères en liberté, dont le poil est, paraît-il, rude et rare.

AUX VOYAGEURS

Lorsqu'un voyageur entre dans une chambre d'hôtel, la première chose qui frappe sa vue, c'est la pancarte dans laquelle l'hôtelier avertit qu'il ne répond que des objets déposés au bureau. L'hôtelier se trompe, il est responsable comme dépositaire des effets apportés par le voyageur, et toutes les pancartes qu'il affiche ne sauraient prévaloir contre les dispositions des articles 1952 et 1953 du Code civil. C'est ce que viennent de décider le Tribunal de la Seine et la Cour de Paris. Il est bien entendu que l'hôtelier cesse d'être responsable lorsque le voyageur a commis une faute qui a été la cause de perte des objets lui appartenant; par exemple, s'il a laissé ouverte la porte de sa chambre.

Par le mot « effets » de la perte desquels la loi déclare en principe l'hôtelier responsable, il faut entendre non seulement ses vêtements et son linge, mais encore les bijoux et objets pré-

ciens, de quelque nature qu'ils soient.

Cette décision est bonne à signaler, au moment où les voyages vont commencer.

UN POLICEMAN

Un agent de police de Londres, qui vient de prendre sa retraite, a passé la presque totalité de ses vingt-cinq années de service dans le misérable quartier de l'East End. Il a pendant cette période arrêté trois cents malfaiteurs et restitué à leurs possesseurs légitimes des sommes d'argent dont ensemble un total de près d'un million de francs.

UNE PLUIE D'INSECTES

On écrit de Roubaix, 16 mai :

Hier après midi, une pluie interminante de pucerons verts, du genre des pucerons des rosiers, est tombée pendant un espace de deux heures, à Watteles, au grand étonnement des habitants.

UN ENFANT DE 36 ANS

Il vient de mourir à Bowerton (Ecosse), à l'âge de 36 ans, un nommé Isaac Krause, qui n'était jamais sorti de son berceau. Ce malheureux individu n'avait jamais pris le moindre développement physique, et est toujours resté à l'état d'enfant. Il ne pouvait ni entendre, ni parler, ni voir.

UNE INVASION DE COULEUVRES

Trouver des couleuvres dans le bois de Clamart, à Meudon, voir dans les taillis du bois de Boulogne, est chose naturelle. Mais, en plein Paris, glisser la main sous son édedon pour en retirer son porte-monnaie, et au lieu de l'objet cherché, sentir sous ses doigts le contact glacé d'un serpent qui repose enroulé, comme s'il était chez lui, est une de ces impressions désagréables dont on se souvient

Cette impression, M^{me} Trouillard, qui habite un appartement au n° 136 de la rue Vercingétorix, l'a éprouvé il y a quelques jours. Prise de frayeur elle voulut s'enfuir, mais elle en fut empêchée car les couleuvres, venues on ne savait encore d'où, encombraient l'escalier. Leur procession qui partait d'un immeuble voisin portant le n° 138 et occupé par M^{me} Martin, démontra que toutes ces bêtes venaient du jardin de cette maison, où elles possédaient plusieurs nids, soigneusement entretenus par ladite Martin qui, à aucun prix n'a voulu permettre qu'on détruisît « ces gentils petits animaux », comme elle les appelle.

Les voisins n'ont pas déconté ces délices et plus d'une imprudente couleuvre a été tuée dans cette aventure.

C'est égal, on parlera longtemps dans la rue Vercingétorix de cette curieuse invasion. Et il est assez probable que des mesures vont être prises pour qu'elle ne se renouvelle pas.

ERREUR JUDICIAIRE

Un pauvre moine du royaume de Louis onzième voyait un jour le roi diuer, lequel ayant, par cas fortuit, tout contre soi un capitaine de Picardie à qui ce roi en voulait, il fit signe seulement de l'œil à Tristan l'Hermitte, son grand prévôt, car le plus souvent il n'usait pas d'autres commandements, sinon parguignades et signes. Tristan, pensant qu'il fait signe au moine, le fait pendre aussitôt et pendre dans la basse-cour, puis le fait jeter en un sac dans l'eau. Le capitaine, qui avait vu le signe du roi, se douta que c'était pour lui; par quoi tout bellement s'évada, et monta à cheval, et piqua vers la Flandre. On dit au roi le lendemain qu'on l'avait vu sur le grand chemin, qui s'en allait à grand'erre. Le roi envoya quérir Tristan, et lui dit : « Tristan, pourquoi ne fîtes-vous ce dont je vous fis signe hier de cet homme ? — Ha ! il est bien loin à cette heure, dit Tristan. — Oui, bien loin,

dit le roi; on l'a trouvé vers Amiens. — Non, vers Rouen, dit Tristan, où il a déjà bu son saoul. — Qu'entendez-vous ? dit le roi. — Hé, le moine, dit Tristan, que vous me montrâtes; je le fis jeter en un sac dans l'eau. — Comment, dit le roi, le moine ? Eh ! Pâque Dieu ! (car c'était son jurement), c'était le meilleur moine de mon royaume. Qu'avez-vous fait ? — Eh bien ! il lui faut faire dire demain une demi-douzaine de messes de Requiem, dit Tristan.

EVE

Notes diverses

Nous ajoutons comme complément à la notice sur Eve, les notes suivantes, dues aux recherches de notre érudit collaborateur M. Eug. Muller.

1185, Hélias, curé d'Eve, souscrit à côté de Joscelin, maçon « cementarius » à une donation qu'Albéric de Guincourt fait à l'abbaye royale de Chaalis. Guincourt, Guingneurt est un lieu dit du voisinage. L'on fera bien de noter en passant le nom du maçon Joscelin : l'église très remarquable de Chaalis était alors en construction.

1236, Jean d'Oger, chevalier, et Marie de Versigny, sa femme, ont engagé au chapitre de N. D. de Senlis la dime du sief de la Rigauderie, situé à Ermenonville, Ver et Eve. Guillaume Escuacol, mari de la comtesse de Lagny approuve cette invadiation dont Eudes le Queux et Pierre « dou Luat » se constituent « plèges » ou cautions.

1393, Jean Ligot, curé d'Eve, est l'un des « enquesteurs » qui ont reçu la commission de prononcer sur les prédictions des cordeliers de Senlis. Il est question dans cette enquête d'un « Jean le Rede du diocèse de Coutance, homme contemptatif demeurant à Senlis. »

1522. Une Déclaration des sief justices

seigneuries, appartenant au chapitre de N. D. de Senlis fournit une nomenclature intéressante de quelques lieux dits « d'Eve soubz, Dampmartin » ou des environs. Dans le village même l'on trouvera « la grant rue » où se trouvait « le puy de la ville » ; « la ruelle maître Guillaume Barthélemy » ; « la grand maison » pour lesquelles messire Philippe Maillard doit fournir oublies ; « la pierre des plats (plaidés). »

Le chapitre d'Eve amène les noms que voici : *Alloys* (peut être de Alodium, alleu); *ardillières* (carrières d'argile); *bois St Martin*; *bonnes* (bournes, bornes) *unelles*; *boursaulx*; *bray* ou *broy* d'où peut être le nom de famille des de *Bray Bua*; *buisson l'asnier*; *but Saint Denys*; *chemyn de Guingneurt*; *cheriquet vers Lagny le Sec*; *chemyn de Paris qui maine d'Eve à Montaigny*; *chemin herhu de Lagny le Sec*; *Croiselle*; *cyerge au-dessus du gué des champs*; *es falves* (fauves); *espine asseleue* (à ce loup); *fossé au bourdeur* (hableur); *fosse clicquet*; *fosse ligot*; *fosse Notre Dame*; *fosselles*; *fourclet* (petit sort) *près le chemyn de Nampbeul*; *gastesemence*; *guingneurt*; *haye des bourguignons*; *haye Viellart*; *maladrerie*; *marlière ou merlière*; *montifault*; *muette* (habitation légère) *des vignes*; *pèrier ou pierrière* (chemin pavé) *de Paris ru de Courtois savateronne* (à la); *sentorel* (au) *des taignières* (tannières); *super*; *suret*; *tangnières près des marcaulx* (marais) *trots fontaines*; *val Lambert*. E. M.

Dans une ménagerie, une jeune et belle dompteuse donne un morceau de sucre qu'elle tient dans ses dents, à prendre à un féroce lion :

— Mais j'en ferais tout autant, s'écrie un spectateur ! et, j'ose ajouter, mieux que le lion.

Boulevard de M. POI COUCROYE
à Dammart.
Juge de Paix



VENTE

après le décès de M. TRONCHON
en son vivant propriétaire à Thieux

BON MOBILIER, comprenant: Chaises,
buffets, tables, fauteuils, secrétaires, armoi-
res, couchettes, tables de nuit, chiffonniers,
commodes, etc.

Acajou, noyer et chêne.

TRÈS BELLE LIBRAIRIE

2 grandes voitures à 4 roues.

BY QUANTITÉ D'AUTRES OBJETS

A THIEUX

Le Dimanche 21 Mai 1893

et jours suivants s'il y a lieu

à 1 heure de l'après-midi

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires
Abonnements: Un an, 6 fr.; Six mois
3 fr.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique

Organe des comices et syndicats agricoles et de
sociétés horticoles de France.

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et
l'Administration à M. FÉRD. MULLER, Secré-
taire de la Rédaction et Administrateur.

Les abonnements sont reçus au bureau du journal

A LOUER DE SUITE
GRANDE RUE N° 49

MAISON comprenant rez de
chaussée, premier et second
étage, occupée précédemment
par M. Génot, Juge de Paix.

S'adresser pour visiter à M. ME-
LAYE, trésorier de la Fabrique, à
Dammartin.

A VENDRE

Un cheval, une voiture suspendue
et un camion

CIDRE A VENDRE

S'adresser à M. Hérivaux fils
169, Grande Rue à Dammartin.

A VENDRE

MAISON propre au Commerce
99, Grande Rue, 99

A DAMMARTIN

Facilités de paiement

Photographie E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN (S.-et-M.)

Afin de répondre aux légitimes exigences
du Public dont le goût artistique se déve-
loppe d'une façon constante, la PHOTOGRA-
PHIE E. LEMARIÉ, désireuse de se tenir au
niveau de tous les progrès qui se réalisent
chaque jour, dans cette branche indus-
trielle, s'est assurée la collaboration d'une
des bonnes maisons de Paris, afin d'être en
mesure d'exécuter rapidement et avec tout
la perfection désirable, les Portraits, Crou-
pes, Agrandissements, Reproductions, etc
par tous les procédés connus.

Cette nouvelle organisation lui permet-
tra de se transporter périodiquement dans
les diverses localités de la région et chaque
fois que le besoin en sera manifesté par un
groupe de clients.

En raison de cette importante améliora-
tion et des résultats qu'elle ne peut man-
quer de donner, les prix ont été réduits
comme suit :

Portraits-Cartes, très soignés, émaillés ou satinés
à chaud, la douzaine 40 fr.

Portraits-Albums, grand format, la douzaine. 20 fr.

Il est accordé *gratuitement*, à titre de
prime, avec chaque douzaine de Portraits-
cartes ou de Portraits-albums, une très jo-
lie Peinture à l'huile et un grand Portrait
d'une ressemblance garantie

On pose à Dammartin

Tous les dimanches de 10 heures à 4 heures.

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Dammartin Imp. B. Lemarié.